

Compte - rendu du Comité de Suivi de Site

Du 10 Octobre 2018, à DIEPPE

Liste des participants :

Monsieur Jehan-Eric WINCLER Monsieur David LEMAIRE	Sous-Préfet Sous-Préfecture de Dieppe
Monsieur Christophe HUART Madame Marine PLASSIER	DREAL Normandie DREAL Normandie
Monsieur Mathieu SAVARY	ARS
Monsieur Michel FOUQUET Madame BILOQUET Monsieur Bruno GRANDSIRE	Maire de Fresnoy-Folny Maire de Londinières Vice-Président de la Communauté de Commune de Londinières
Monsieur Bertrand HAESAERT	Conseiller Municipal de Saint-Pierre-des-Jonquières
Madame Marie-Rolande HAESAERT	Riveraine Fresnoy-Folny
Monsieur Guy PESSY Monsieur Eric SEUILLEROT Monsieur Pierre BAUDOUIN	Association ARBRE Association ARBRE Association Fresnoy-Folny Environnement
Madame Nadège FERÉ Monsieur Johan OZENNE Monsieur Mickael VERMEULEN Monsieur Sébastien LE MOIGNE Madame Shadé OLAJIDE	IKOS Environnement IKOS Environnement IKOS Environnement IKOS Environnement IKOS Environnement

Absents :

Madame Sabine LEDUE Madame Geneviève SANNER Monsieur Médard HAESAERT	Maire de Puisenval DRAAF Adjoint au Maire de Fresnoy-Folny
--	--

Début de la CSS à 9h45

Tour de table de présentation.

Sébastien Le Moigne :

Lecture de l'ordre du jour.

« Des questions sur le Compte-Rendu de la précédente CSS ? ». Pas d'observation. CR précédent approuvé.

I. Les changements d'interlocuteurs au sein de cette CSS.

M. Le Sous-Préfet :

« Suite aux multiples changements dans la composition de cette CSS, deux réactions sont possibles. Nous pouvons soit réaliser un nouvel arrêté, soit réaliser un arrêté modificatif.

Je vous propose, étant donné les changements significatifs auxquels nous faisons face, de rédiger un nouvel arrêté de composition de CSS. Celui-ci tiendra compte des différents collèges, du nombre de représentants et de leurs fonctions, mais plus des noms de chaque personne. Cela-vous convient ? »

Pas d'observation. Proposition approuvée.

II. Les changements au sein de la Direction IKOS

Sébastien Le Moigne :

« Des changements dans l'organisation IKOS suite au rachat par PAPREC ont eu lieu.

La phase d'intégration est toujours en cours, permettant à travers des comités multidisciplinaires réguliers, à organiser le changement.

Plus particulièrement à cette CSS deux personnes sont absentes.

Mme Longuet, anciennement Vice-Présidente des Activités Environnement LHOTELLIER est désormais directrice du service QSE PAPREC. Elle vise à harmoniser les pratiques PAPREC – COVED et maintenant IKOS pour plus de sécurité pour les collaborateurs du groupe.

M. Gaudillot, anciennement Directeur Général IKOS Environnement a passé la main à Johan Ozenne ici présent courant Juillet. Celui-ci quitte l'entreprise pour saisir une opportunité de poste offerte par LHOTELLIER. C'est une évolution logique de sa carrière. »

La structure PAPREC est organisée en territoire pour la partie commerciale, de même que la partie technique et règlementaire qui est assurée par un bureau d'étude interne. Terralia mène des missions transversales sur tous les ISDND de France.

Johan Ozenne :

« La reprise de l'activité IKOS s'est naturellement inscrite dans mon périmètre car elle est très proche des activités COVED que je maîtrise.

COVED, entreprise de 3 500 salariés, a été achetée par PAPREC en 2016.

L'intégration d'IKOS est mise en œuvre à travers des Groupes d'Intégration. Toutes les entités centrales de PAPREC y sont représentées - RH, Commerce, Achats, Comptabilité... afin de permettre une évolution des pratiques IKOS.

Mon parcours professionnel a démarré en 2001 chez COVED puis chez PAPREC en qualité de Directeur d'Unités au Mans. Mon retour en Normandie, afin d'assumer le poste de Directeur de territoire, évolue désormais avec les activités IKOS et VI Environnement. Ce rattachement à mon périmètre vient compléter le maillage territorial en place, comptant désormais 270 salariés. »

M. Huart :

« J'ai déjà posé la question mais je souhaite la renouveler. Quelle est la politique PAPREC envers ses clients ? Quelles sont les axes de développement envisagés ? »

Johan Ozenne :

« Les habitudes de Paprec sont de racheter les entités et de les laisser vivre. Ainsi, l'intégration d'IKOS ne va rien changer à ses activités. Les futurs investissements continueront dans la poursuite des orientations LHOTELLIER et dans le respect de notre Arrêté Préfectoral.

La méthanisation va être modernisée. Pour cela, un déconditionneur, outil permettant de séparer les déchets de leurs emballages, va être installé sur CAPIK. Il n'y aura pas de bouleversements particuliers. Le nom de l'entreprise reste IKOS ENVIRONNEMENT mais dispose désormais d'un nouveau logo. »

Sébastien Le Moigne :

« Second point, sur les tonnages.

Suite au dépassement de fin d'année dernière, nous sommes désormais particulièrement suivi par la DREAL. Nous envoyons chaque mois les différents chiffres présentés ce jour.

Nous constatons un tonnage globalement en baisse par rapport à l'année dernière.

	Tonnage réceptionné	Tonnage projeté	Tonnage autorisé
DAE	91 451	121 935	132 680
OMR	27 506	36 675	37 500
Terres polluées	2 008	2 677	15 000



De plus, notre action auprès de nos clients nous permet de nous assurer qu'une pareille situation ne pourrait se reproduire. En effet, nous avons limité les tonnages auprès de nos apporteurs principaux.

Trois plus grands clients ont été capés mais aucun n'est sur la base des tonnages haut. Nous disposons de la même base de clients, sans rupture dans les apports ou nouveaux apporteurs.

M. Le Sous-Préfet :

Certaines Délégations de Service Public vont bientôt se renouveler. L'avez-vous intégré dans votre schéma ?

Johan Ozenne :

Nous l'avons bien en tête, et intégré dans nos projections, en se basant sur limites de notre Autorisation. Nous échangeons avec nos confrères sur les tonnages ainsi que sur la fermeture probable d'ETARES et de la Chapelle Réanville. Nous ne nous engagerons pas sur des acceptations supérieures à nos capacités d'engagements, même si nous notons qu'un Centre de Traitement de Déchets va manquer sur la Région Normandie.

Sébastien Le Moigne :

Sur les autres activités nous pouvons noter une baisse légère.

	Tonnage réceptionné	Tonnage projeté	Tonnage autorisé
Amiante	1 937	2 583	10 000
Déchets verts	3 181	4 241	15 000
CAPIK	15 194	20 259	36 000

Sur CAPIK nous misons sur le développement du marché biodéchets pour combler la place encore disponible.

Avez-vous des questions ? Pas d'observation.

III. La vie du site

Sébastien Le Moigne :

Concernant la vie du site, nous pouvons noter les points suivants :

- ✓ Travaux du Casier 18.

Les terrassements ont été tardifs suite à la mise en concurrence demandée par Paprec. Finalement, les travaux sont réalisés, comme précédemment par LHOTELLIER. La première étape a été finalisée en Septembre. La barrière passive est en cours. La mise en service prévisionnelle vise Juillet 2019, si les travaux se terminent dans les temps cet hiver.



✓ Valorisation du Biogaz

Dalkia Biogaz, notre prestataire qui transforme le biogaz en électricité a réalisé une modification majeure cette année. En effet, initialement présent pour valoriser le biogaz issu de la méthanisation, il ne pouvait pas valoriser la production issue de l'ISDND. Avec notre nouvel Arrêté Préfectoral, Dalkia a été contraint de valoriser les deux types de biogaz. C'est désormais chose faite.



Cela a induit beaucoup de changements dans nos pratiques pour optimiser le taux de méthane.

La production moyenne en équivalent électrique du site de Fresnoy est de 3 500 personnes. Ceci à l'aide d'un moteur et de 3 turbines. Entrant dans la septième année de vie du moteur, une grande maintenance est prévue, comptant deux mois d'arrêts. Ceci permettra la mise en place d'un équipement au meilleur rendement et ce jusqu'à la fin du contrat en 2025.

M. Huart :

Quand est prévu cette maintenance ?

Sébastien Le Moigne :

La prise de décision se fera en fin d'année car la maintenance est envisagée courant du second trimestre 2019. Ceci devrait nous laisser le temps de gérer les différentes autorisations.

M. Huart :

Une installation mobile temporaire est-elle prévue ?

Sébastien Le Moigne :

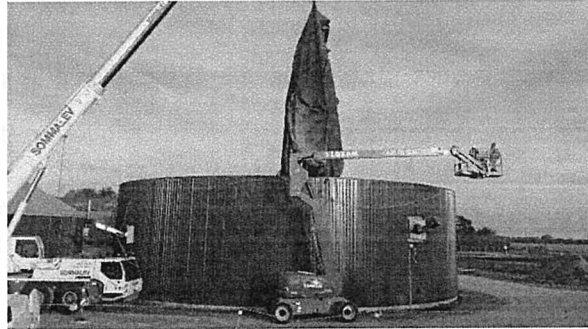
Une chaudière temporaire est à l'étude, et sera activée en fonction de la stratégie de DALKIA.

Les autres actualités :

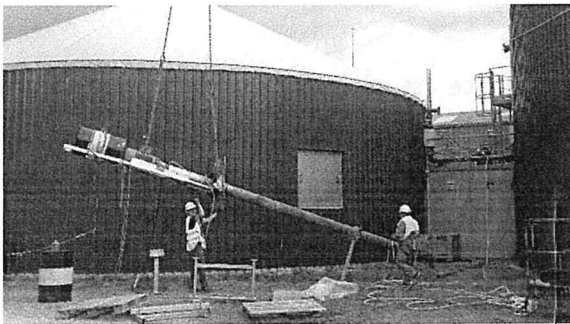
- ✓ Mise en exploitation du casier 17 en Mars.
- ✓ Fermeture étanche en géomembrane du casier 16 en Avril pour optimiser le captage du biogaz.
- ✓ La distribution de la feuille IKOS en Juillet a permis à nos riverains de prendre connaissance des actualités du site, et notamment du rachat, ainsi que la Journée Portes Ouvertes.
- ✓ La Journée Portes Ouvertes a eu lieu en Septembre. Ce samedi, 103 personnes se sont rendues sur le site. Cela a été l'occasion de rencontrer nos riverains et d'échanger avec des personnes intéressées par notre activité. Le principal retour des personnes présente est la surprise quant à la diversité et la technicité de nos métiers.
- ✓ La réception Casier Amiante n°6 a été réalisée par la DREAL en Septembre.

- ✓ Le remodelage de la zone ISDND1 a été réalisée en Septembre. A l'aide des terres issues du terrassement du Casier 18, une partie du Casier 12 a été rechargée en terre afin d'harmoniser le visuel de ce pan de l'ISDND1.
- ✓ Enfin en Septembre, un nouveau bassin de tamponnement des eaux pluviales, le BEP 8, a été creusé.
- ✓ La maintenance CAPIK a été réalisée à la fin de l'été. Les premiers déchets ont été acceptés en 2010 et une grande maintenance doit être réalisée tous les 7 ans, ou moins, en fonction des tonnages projetés.

Capik est l'un des premiers méthaniseurs de France et de ce fait, le premier à réaliser cette grande maintenance. Afin de réaliser ces travaux dans le respect des règles de sécurité, nous avons travaillé avec NASKEO, le constructeur de l'installation. L'ensemble des procédures d'intervention a été rédigé avant l'intervention.



Cette intervention a induit un débâchage total du méthaniseur et le changement des 3 agitateurs.



Il a également induit un travail de curage des matières sédimentées à l'aide d'une mini pelle et d'un Bobcat.

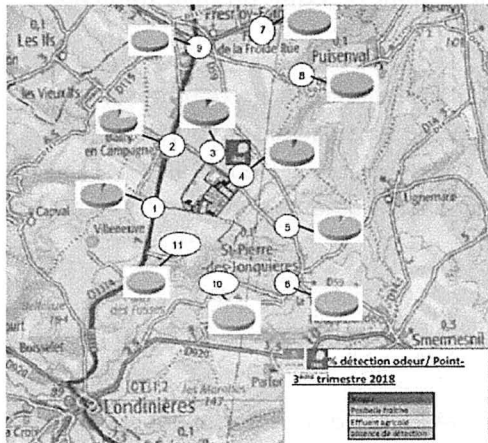
Le béton a été vérifié par des experts afin de conserver la décennale.

Sous 15 jours, la réinstallation a été réalisée et la remontée en charge est progressive.

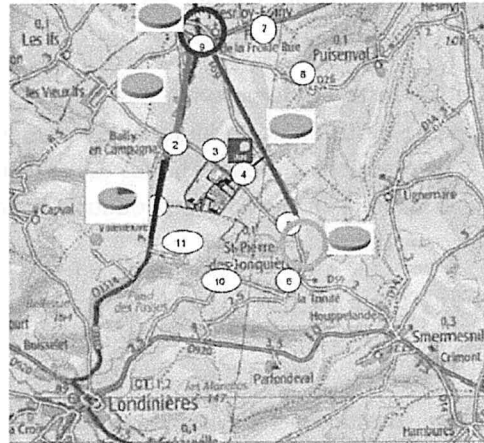
IV. Point Odeurs :

Sébastien Le Moigne :

Au second et troisième trimestre, on note aux points 3 et 4 quelques détections. Celles-ci sont conformes avec les observations de l'ARS.



Relevés IKOS



Relevés ARS

Début 2018 des odeurs ont été perçues, notamment liées aux problématiques de fermeture du Casier 16. Ceci a entraîné des épisodes ponctuels d'odeurs d'intensité moyenne.

Suite à la fermeture du Casier 16, les épisodes d'odeurs ont été peu nombreux en 2018.

Un changement de situation a été perçu en début de semaine, entraînant des odeurs. Nous travaillons activement à rétablir la situation.

Globalement, nous pensons que la situation s'est améliorée, et nous faisons de notre mieux pour maintenir cette situation.

M. Le Sous-Préfet :

Avez-vous des retours à faire sur ce point ? Monsieur le Maire de Fresnoy-Folny ?

M. Le Maire de Fresnoy – Folny :

Je suis d'accord sur l'analyse. Lors de réunions mensuelles, nous échangeons sur leurs pratiques et nos retours. Ces échanges n'évitent pas les soucis comme ceux du début de la semaine, mais cela permet de savoir qu'IKOS dispose de méthodes éprouvées. On observe une forme de progrès et cela est rassurant de savoir qu'ils maîtrisent ces méthodes.

Mme Le Maire de Londinières :

Il y a moins d'odeurs, on note une nette amélioration, même si on m'a signalé un problème la semaine dernière.

M. Guy Pecy :

On connaît les nuisances liées à ces activités, et même si on sait quand elles arrivent, cela reste des nuisances.

Mme Le Maire de Londinières :

Quelles sont les méthodes mises en place pour lutter contre les odeurs ?

Sébastien Le Moigne :

Le biogaz est produit en permanence. Aussi, nous devons être efficace dans le captage. Au-delà des réglages réalisés chaque jour pour lesquels nous avons engagé un nouveau salarié, nous avons amélioré la conception de nos casiers. En complément des réglages, nous réalisons un suivi affiné des émissions diffuses de biogaz.

Malgré tous nos efforts, et même avec l'intégralité de nos installations fonctionnelles, nous observons un phénomène de diffusion des odeurs au lever du jour et au coucher du soleil. Il semblerait que les changements de pressions atmosphériques qui se réalisent à ces moments, couplés à des absences de vents qui favorisent la dispersion des odeurs, entraînent la présence d'odeurs. Nous travaillons activement sur ces points.

V. Surveillance environnementale :

Sébastien Le Moigne :

Cette nouvelle disposition a été prescrite dans notre nouvel Arrêté Préfectoral, notamment suite au mouvement lors de l'attribution de notre autorisation.

Cela prend forme grâce à la mise en place de capteurs passifs à différents points autour du site. Ceux-ci ont pour objectif de quantifier l'H₂S diffus.

L'interprétation des résultats est réalisée par rapport aux conditions météo, considérant notamment l'impact du vent.

Ces capteurs mesurent en permanence la quantité émise.

On calcul ensuite l'indice de risque en divisant la valeur mesurée à la Valeur Toxique de Référence.

Le choix de la Valeur Toxique de Référence est fixé par la réglementation, bien qu'il existe différentes méthodes en fonction des organismes consultés. Cette valeur est extrêmement contraignante car elle considère un taux faible d'exposition, basé sur une exposition 24h/24h pendant 70 ans.

Il faut savoir que les substances chimiques sont classées en deux familles.

1. Les substances avec effet sans seuil,
2. Les substances avec effet et avec seuil.

Les substances avec effet sans seuil, sont celles qui exposent à des risques lors d'une seule exposition. Ainsi, une exposition à des fibres d'amiante lors d'un démontage de toit par exemple, peut entraîner des symptômes.

A l'inverse, des substances chimiques comme l'H₂S ne créent de symptômes qu'après une exposition significative.

L'hydrogène sulfuré est un gaz produit par des bactéries lors de la dégradation anaérobie de matière organique. Il se retrouve fréquemment sur les installations telles que les ISDND, les unités agricoles produisant du lisier, mais aussi les mares d'eau stagnante, les algues...

La Valeur Toxique de Référence de l'H₂S est de 2µg/m³.

Au-delà de ce seuil, l'effet répertorié est une irritation de la muqueuse nasale. Ceci n'indique pas qu'il n'existe aucun impact en cas d'exposition à court terme mais que des effets indésirables demandent une exposition importante.

À ce jour, il n'existe aucun lien démontré entre exposition à l'H2S et apparition de cancers.

Sur Fresnoy, la première campagne a été réalisée du 10/07 au 21/08 selon un mode opératoire validé par la DREAL.

Deux capteurs étaient positionnés sur le site et quatre autour du site et un dernier à Londinières, en qualité de point blanc.

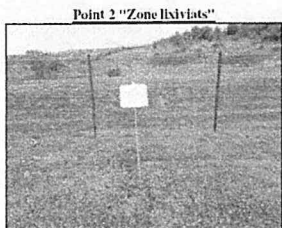
Cette campagne de 6 semaines avait pour objectif de quantifier l'impact sanitaire des émissions d'H2S du site sur nos riverains.

La pose des capteurs a été réalisée à l'aide de M. BAUDOIN ici présent, en qualité de Président de l'Association Fresnoy-Folny Environnement. Nous profitons de ce moment pour le remercier du temps qu'il nous a accordé.

Les emplacements ont été choisis en fonction de leur proximité avec le site et selon la volonté des riverains à participer à ce programme.



Point 1 "Zone en Exploitation"



Point 2 "Zone Hivivats"



Point 3 "Rivierain - Bailly en Campagne"



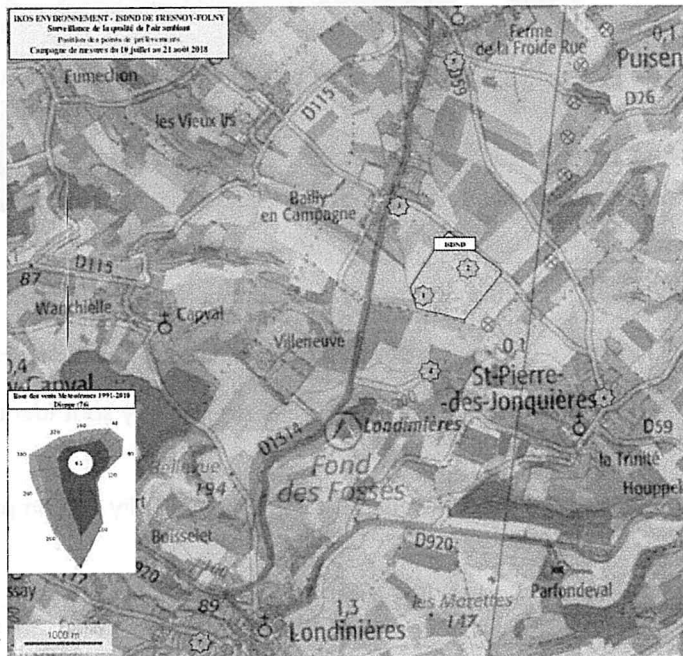
Point 4 "Rivierain - Les Fosses"



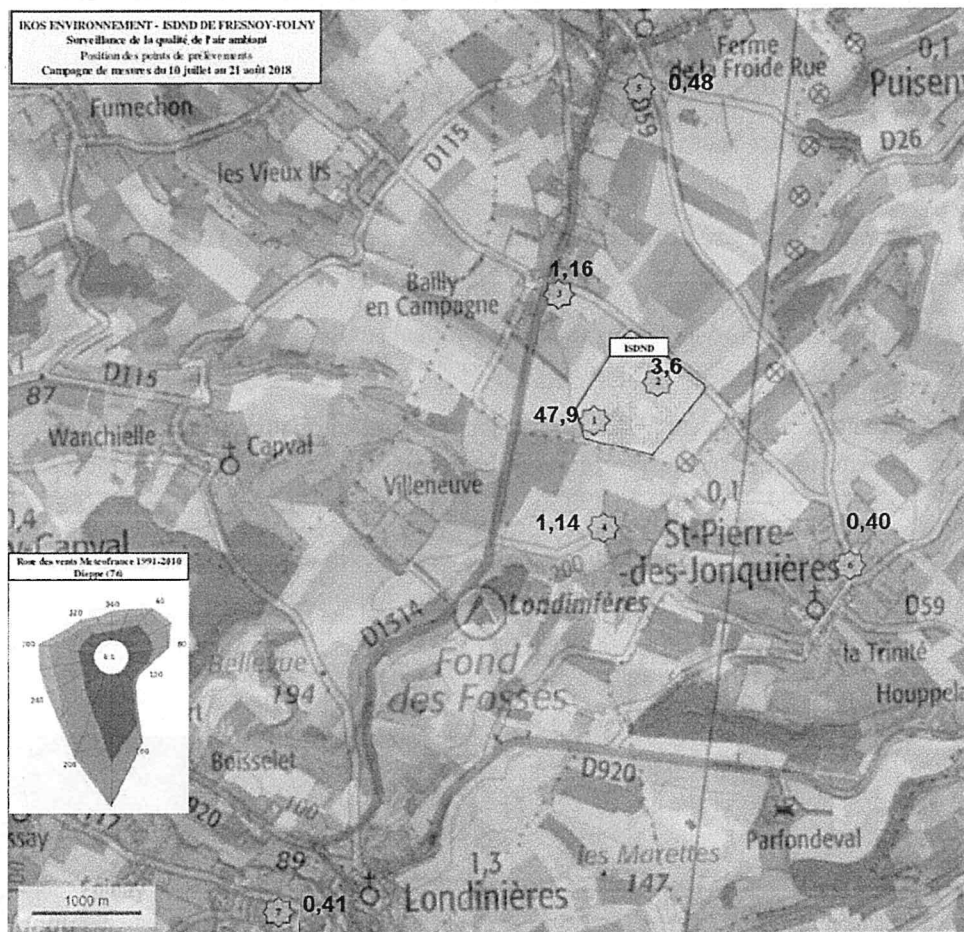
Point 5 "Rivierain - Fresnoy-Folny"



Point 6 "Rivierain - Saint Pierre des Jonquières"



Les résultats :



Rappel :

Valeur seuil =
2µg/m³

Les vents durant cette période étaient majoritairement vers le Nord-Ouest.

On note que les concentrations d'H₂S les plus importantes sont sur le site.

Les valeurs moyennes observées sur Fresnoy sont identiques aux valeurs mesurées sur d'autres sites aux activités identiques.

Les deux points les plus impactés sont à Bailly en Campagne et aux Fosses, les zones les plus proches du site.

La station météo, installée sur le site, a identifié que les vents de la période étaient faibles.

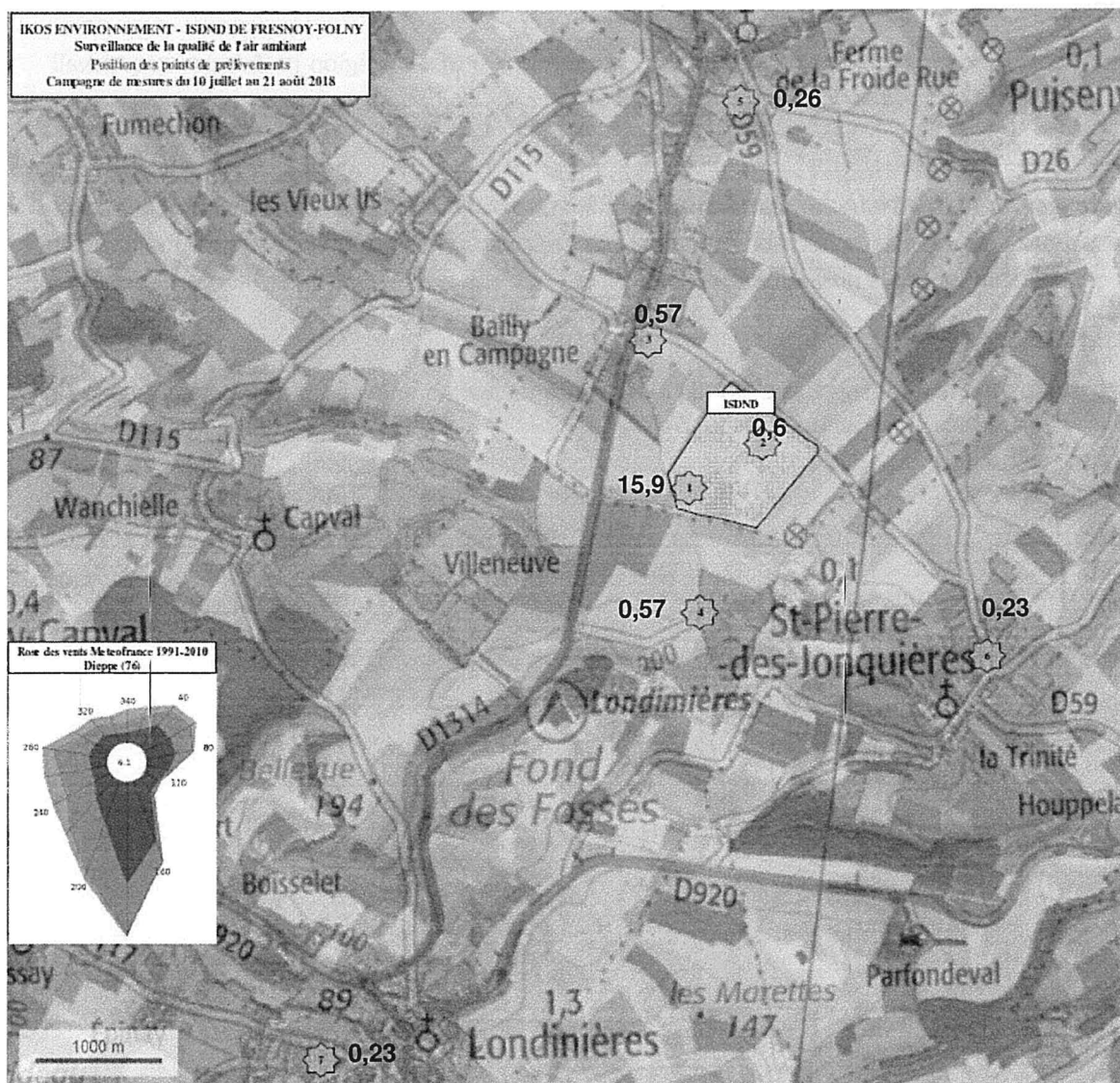
Enfin, on réalise le calcul de l'indice de risque selon cette formule :

$$\text{Indice de risque} = \frac{\text{Concentration moyenne inhalée en } \mu\text{g/m}^3}{\text{Valeur toxique de référence en } \mu\text{g/m}^3}$$

Ceci indique si l'indice de risque est supérieur ou inférieur à 1.

Lors de cette campagne, aucun point ne s'est approché de l'indice de risque.

Les prochaines campagnes permettront d'assurer un suivi récurrent.



La prochaine période de mesure débute prochainement.

VI. Fin des thèmes programmés.

Sébastien Le Moigne :

L'association ARBRE m'a indiqué qu'il souhaitait que nous évoquions le PRPGD de la Région Normandie.

Je ne sais pas ce que je peux indiquer sur ce sujet étant donné que le site, qui s'inscrit dans ce programme régional, a suivi la procédure liée au renouvellement de son Arrêté Préfectoral, via l'enquête publique et l'avis favorable du CODERST. Aussi, IKOS n'a pas de position spécifique sur ce point.

M. Pécy :

Un avis négatif a été rendu lors de l'enquête publique du PRPGD. La région ne fait pas son travail correctement, notamment au SMITVAD.

M. Le Sous-Préfet :

Les cas d'IKOS et du SMITVAD sont différents. Pour le SMITVAD, l'Etat récupère une situation qui est la conséquence de choix et de décisions qui n'ont pas été pris par l'Etat. Cependant, c'est maintenant l'Etat qui doit solutionner le problème.

Johan Ozenne :

Notons tout de même à ce sujet, que le PRPGD de la Région Normandie a pour avantage d'être sorti. C'est la première Région à l'avoir finalisée.

M. Le Sous-Préfet :

S'il n'y a plus de questions,

La séance est levée.

La prochaine CSS aura lieu le 24 Avril à FRESNOY.